

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE DE L'ALLEE DES DIABLES NOIRS « FETES DES VOISINS » - VENDREDI 26 MAI 2023 Arrêté n°2023/107		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la demande des habitants de l'allée des Diables Noirs, de l'allée du Black Watch et de l'impasse des Carriers présentée par Madame Arlette FOULARD pour l'organisation de la fête des voisins qui se déroulera le vendredi 26 mai 2023 ;

CONSIDERANT l'autorisation d'occuper le domaine public, pour l'organisation de cette fête des voisins le vendredi 26 mai 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des usagers et des participants ;

ARRETE

Article 1 Les habitants de l'allée des Diables Noirs, de l'allée du Black Watch et de l'impasse des Carriers sont autorisés à occuper la place de l'allée des Diables Noirs pour l'organisation de la fête des voisins le vendredi 26 mai 2023.

Article 2 Cette fête des voisins est placée sous l'entière responsabilité des organisateurs qui veilleront à minimiser les différents troubles au voisinage (bruit...).

Article 3 Les organisateurs de cette fête des voisins prendront en charge le nettoyage.

Article 4 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement de la Ville d'Ifs ;
- Le service animation du Territoire de la Ville d'Ifs ;
- Madame Arlette FOULARD.

Fait à Ifs, le 27 avril 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE